



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 avril 2011

CARTE SCOLAIRE - MODIFICATION DES
PERIMETRES SCOLAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 avril 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

ENSEIGNEMENT

CARTE SCOLAIRE - MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

En 2010, la Ville de Niort a lancé une étude de la carte scolaire pour notamment l'adapter à l'évolution démographique des quartiers et permettre à terme une meilleure répartition des effectifs, plus de mixité sociale, dans des locaux adaptés aux besoins actuels de l'enseignement.

Le cabinet Géocéane, missionné pour cette étude, a rendu ses conclusions à la fin de l'année 2010.

Les principaux constats sont les suivants :

- un nombre important d'écoles avec des groupes scolaires hétérogènes : des écoles maternelles de petite taille et des écoles élémentaires qui disposent de places, des bâtiments anciens qui posent notamment des problèmes en terme d'accessibilité et de bilan énergétique et qui nécessitent de lourds travaux.
- une évolution démographique des quartiers déséquilibrée avec une population scolaire en croissance sur le nord du territoire au détriment du sud.
- un objectif de mixité sociale pas toujours atteint, notamment dans la zone urbaine sensible.
- un nombre important d'enfants scolarisés en dehors de leur secteur de résidence.

Au vu de ce diagnostic, il est proposé plusieurs mesures qui concerneront les nouveaux inscrits à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011 :

1) La modification des périmètres scolaires entre les écoles des Brizeaux, Mermoz et Proust afin de rééquilibrer les effectifs entre ces trois écoles (annexe 1).

2) La fermeture et la désaffectation de l'école Langevin-Wallon (annexe 2).

Cette dernière fait partie des groupes scolaires qui nécessitent de lourds travaux de réhabilitation, et notamment la restructuration de la partie restauration scolaire.

Depuis 2002, ses effectifs n'ont cessé de baisser et aucune opération d'urbanisme d'envergure qui pourrait inverser la tendance n'est envisagée à ce jour. Enfin, plus de 40% des élèves de cette école n'habitent pas le secteur scolaire de Langevin Wallon.

3) La modification des périmètres scolaires des écoles Zola, Zay et Pérochon (annexe 2).

Cette modification est la conséquence de la fermeture de Langevin-Wallon. L'ensemble des adresses concernées seront réparties sur les trois écoles de la ZEP.

4) La création des secteurs élargis

A compter de la rentrée 2011/2012, il est proposé la création de secteurs élargis comprenant 3 à 6 écoles dans un périmètre restreint (annexe 3).

Les inscriptions scolaires se feront toujours dans l'école du secteur de résidence. Les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une des écoles du secteur élargi, sans dérogation, en fonction des capacités estimées (effectifs, postes ouverts par l'Inspection académique, taille des établissements...). Pour mémoire, le nombre de postes d'enseignants sur la ville ainsi que leur répartition sont décidés chaque année par l'Inspection académique.

Ces nouvelles modalités doivent permettre d'équilibrer les effectifs entre des écoles saturées et les écoles en sous-effectifs selon un principe de solidarité entre les groupes scolaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la carte scolaire telle qu'elle résulte de l'ensemble des mesures énoncées ci-dessus, sous la condition suspensive, concernant la fermeture et la désaffectation de l'école Langevin-Wallon, que Madame la Préfète saisie par Madame le Maire, ait formulé son avis avant que le Conseil municipal soit appelé à en délibérer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	5
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE